LA DÉPSYCHIATRISATION DE LA TRANSIDENTITÉ EN FRANCE

1975

Légalisation de la chirurgie de réattribution sexuelle ou de réassignation sexuelle (CRS)

2010

La “transsexualité” n’est plus considérée comme une affection psychiatrique de longue durée

Décret du 8 février

2016

Légalisation du changement d’état civil

Article 61-5 du Code civil

2019

La “transidentité” n’est plus considérée comme une maladie mentale

Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux

2023

Libre accès aux hormones

Plus d’obligation d’un certificat psychiatrique